

Soumission d'une **note de recherche**

La RERU accepte, encourage et publie des notes de recherche. Leur format, leur nature et leur philosophie les distinguent des articles classiques.

Nature et philosophie

L'objet des notes de recherche est de soumettre des éléments méthodologiques, théoriques ou empiriques singuliers et suffisamment intéressants pour être portés à la connaissance de la communauté de la recherche. Par contraste, les articles que publie la RERU possèdent un contenu plus complet où plusieurs de ces éléments se combinent nécessairement. En cela, les notes de recherche ne sont pas des "résumés", des "versions courtes" ou préliminaires des articles de recherche.

Il peut s'agir :

- de la présentation rapide et pédagogique d'une méthode novatrice (nouvelle méthode, transposition originale au contexte spatial d'outils préexistants...)
- de la communication des résultats d'une étude empirique ou économétrique portant sur une situation ou un cas particulier, ou bien des premiers résultats d'un nouveau modèle ;
- d'une revue de la littérature ciblée et circonscrite sur un domaine intéressant et actuel mais pointu ;
- de la présentation, sans prétention d'exhaustivité, d'une controverse importante portant sur un point de littérature controversé ou faisant l'objet de débats forts dans l'actualité

L'objectif pour la RERU est d'offrir un support vivant à la recherche en sciences régionales en permettant la circulation rapide de ces éléments dans la communauté scientifique.

Les notes de recherche peuvent par exemple offrir une opportunité à de jeunes chercheurs qui veulent témoigner d'avancées pointues correspondant à un moment de leur démarche. Elles peuvent également être utilisées par des chercheurs plus mûrs pour proposer un ensemble de

commentaires et de pistes de travail sur une question précise sur laquelle ils souhaitent attirer l'attention de la communauté scientifique.

Procédure de sélection et d'arbitrage

Tout comme les articles, les notes de recherche publiées dans la RERU sont confiées à un(e) éditeur(trice) associé(e) et font l'objet d'une évaluation en aveugle et anonyme. De manière identique, l'acceptation d'une note pour publication est conditionnée à la prise en compte des remarques, demandes de modifications et mises aux normes formulées par les rapporteurs et les éditeurs de la RERU.

Format et mise en page

Les notes doivent comprendre un maximum de 30.000 caractères (espaces compris). Leur bibliographie est également plus succincte que celle des articles (une dizaine de références citées). Leur mise en forme respecte la feuille de style des articles de la RERU.

Mise à jour : avril 2013